

Date de dépôt: 18 janvier 2005

Pétition

Non à ceux qui s'enrichissent au détriment des contribuables

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les signataires interpellent le Grand Conseil sur les rémunérations abusives que perçoivent les membres du Conseil de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe.

Rémunérations injustifiées à charge des contribuables, puisque la Fondation de valorisation ne couvre pas ses charges avec ses revenus et doit recevoir des avances de l'Etat qui ne seront jamais remboursées.

La loi 8194 est précise et prévoit en son article 17 al. 1 :

« les membres du Conseil de Fondation et le secrétaire sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant est fixé par le Conseil d'Etat ».

Au regard de la loi 8194, il est donc indéniable que les membres du Conseil de Fondation doivent être rémunérés uniquement par des jetons de présence.

Or, il apparaît que le Président du Conseil de Fondation reçoit le montant de Fr. 180'000.– par année, et les cinq autres membres du Conseil de Fondation reçoivent, quant à eux, chacun la somme de Fr. 60'000.– par année, et cela en plus des jetons de présence qui s'élèvent à Fr. 400.– par séance et par membre.

Par conséquent, la loi n'étant pas respectée, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, que l'ensemble des membres du Conseil de Fondation remboursent à l'Etat les sommes indûment perçues jusqu'à ce jour (Fr. 480'000.– par année) et se contentent dès à présent des jetons de présence, au demeurant fort avantageux, qui leur sont alloués.

N.B. : 387 signatures

*Association « les Pigeons de la Fondation
de valorisation des actifs de la BCGe et
de la Banque Cantonale de Genève*

Mme Hélène Fornaro-Torelli

Case postale 164

1228 Plan-les-Ouates